

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

### Dynamiques agricoles en Vienne

Exploitée en 2020 par un peu plus de 4 000 exploitations, la surface agricole utilisée (SAU) représente près des  $\frac{3}{4}$  du territoire de la Vienne. Avec une valeur de production de 720 millions d'euros et un peu plus de 5 600 emplois équivalents temps plein (hors industries agroalimentaires), l'agriculture joue un rôle majeur dans l'économie du département. Bien que les grandes cultures dominent, l'agriculture est encore « plurielle » et la diversification vers de nouvelles activités vient enrichir la production. L'agriculture a également un rôle majeur dans la gestion de l'environnement et des paysages dans lesquels les exploitations viennoises s'impliquent de plus en plus.

#### Un territoire très majoritairement dédié à l'agriculture

En 2020, la Vienne, d'une surface d'environ 702 400 ha, est occupée pour 72 % de terres agricoles, 18 % de forêt, 2 % d'espaces semi-naturels, et le reste, 8 %, de territoires artificialisés.

#### Utilisation de l'espace agricole : les grandes cultures dominent

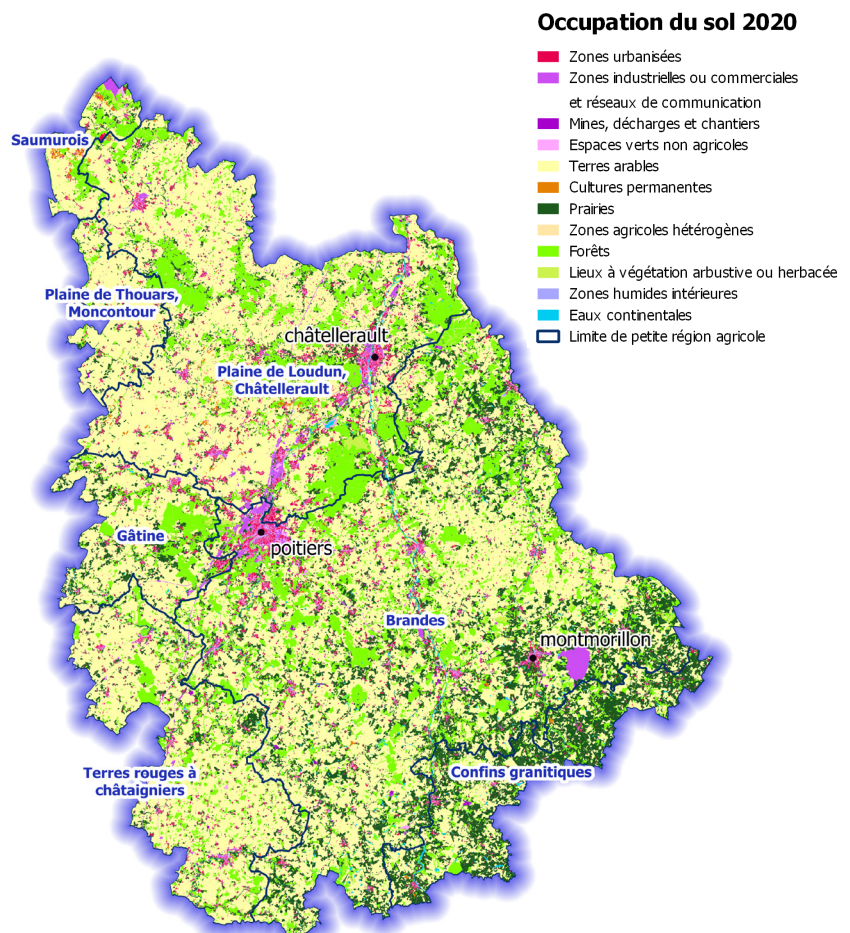
Les surfaces de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (COP) dominent très nettement la surface agricole utilisée (SAU) départementale avec 65 %. Ces surfaces se répartissent sur la quasi-totalité du département mais dans une moindre mesure dans le sud-est où les cultures fourragères et les prairies sont majoritaires. Ces dernières représentent environ 25 % de la SAU départementale. Les 10 % restant sont occupés pour moitié de jachères et pour le reste par des cultures fourragères annuelles, des légumes et quelques cultures permanentes, vignes et vergers.

La forêt s'étend sur un peu plus de 133 000 ha. Elle est principalement localisée sur un axe Poitiers - Châtellerauld avec aussi quelques

Carte 1 :

#### 72 % du territoire occupés par l'agriculture

Occupation du sol en 2020 dans le département de la Vienne

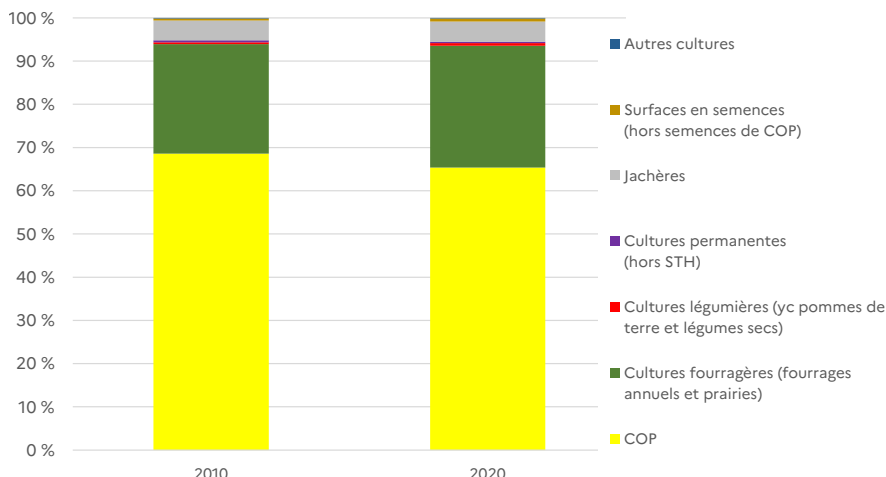


massifs d'importance dans le nord-ouest. Il s'agit essentiellement de forêts de feuillus avec localement des peupleraies plantées sur les zones inondables de la Vienne et du Clain. Sur les 56 000 ha de surfaces départementales artificialisées, 37 % sont des espaces urbains individuels diffus, 10 % des axes routiers principaux ainsi que leurs espaces associés, 10 % des sièges et bâtiments isolés d'exploitations agricoles et 9 % du tissu urbain individuel groupé.

Il existe des spécificités géographiques dans la répartition de l'occupation du sol du département. Les confins granitiques et la plaine de Thouars, Moncontour sont les petites régions agricoles (PRA) les plus « agricoles » mais avec des paysages très différents. Respectivement 83 % et 87 % de leur territoire sont dédiés à l'agriculture et ce sont également les PRA les moins artificialisées (4 % du territoire). Sur les confins granitiques, les prairies occupent la majorité de l'espace (51%). Pour les autres PRA, les terres arables dominent les surfaces agricoles. La plaine de Loudun, Châtelleraut est la PRA la plus artificialisée avec 10 % du territoire, on y trouve la large bande urbanisée continue qui s'étend de Poitiers à Châtelleraut. Malgré un paysage essentiellement bocager, la forêt est peu présente sur le territoire des confins granitiques. A l'inverse, elle est la plus représentée dans la plaine

Figure 1 :

**Les céréales, oléagineux et protéagineux dominent la surface agricole utilisée**  
Répartition des surfaces agricoles en Vienne



Source : Agreste - Statistiques Agricoles Annuelles 2010 et 2020

de Loudun, Châtelleraut et dans le Saumurois.

**L'artificialisation des sols ralentie**

Environ 4 075 ha ont été artificialisés entre 2009 et 2015, soit près de 0,09 % par an de la surface totale du département. Sur ce total, un peu plus de 3 650 ha étaient des surfaces agricoles, soit 0,71 % des surfaces agricoles de 2009. Entre 2015 et 2020, l'artificialisation s'est ralentie. 1 170 ha ont été artificialisés (0,03 % par an de la surface totale du département) dont 1 065 ha de terres agricoles soit 0,21 % des surfaces agricoles de 2015. Le rythme d'artificialisation des surfaces agricoles est passé de 680 ha par an

entre 2009 et 2015 à 213 ha par an entre 2015 et 2020.

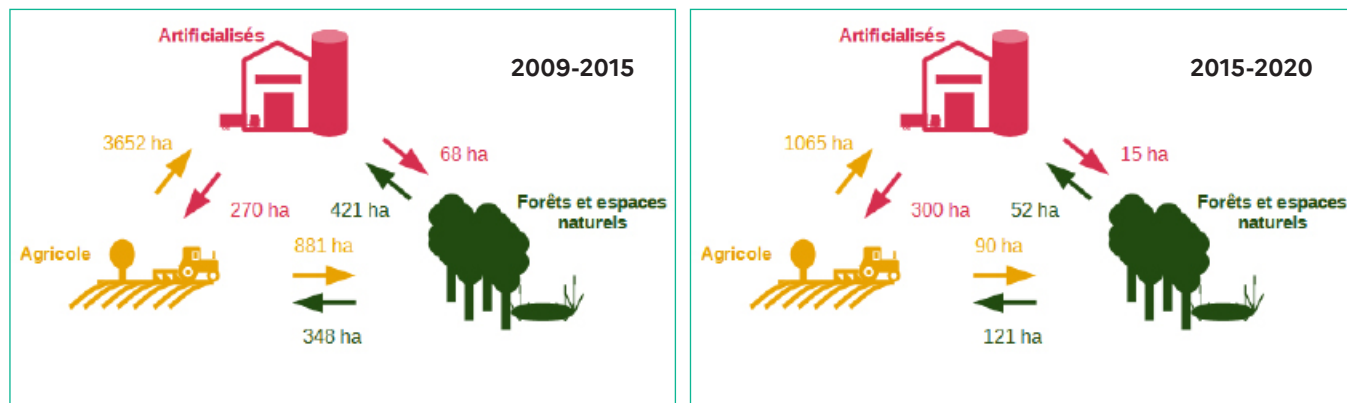
**2009-2015, la ligne LGV source importante de consommation d'espace agricole**

Sur les 3 650 ha de terres agricoles artificialisées entre 2009 et 2015, 43 % ont été utilisés pour la création de carrières, de décharges ou pour des chantiers notamment celui de la ligne ferroviaire à grande vitesse, qui traverse le département du nord-est au sud-ouest, mise en place durant cette période.

29 % ont été utilisés pour de l'habitat individuel ou collectif, 14 % pour l'établissement de zones industrielles, commerciales ou des réseaux de

Figure 2 et 3 :

**Évolution de l'usage des sols en Vienne**



Source : OCS 2009, 2015 et 2020 région Nouvelle-Aquitaine, FEDER, GIP ATGeRI - Traitement DRAAF - SRISET Nouvelle-Aquitaine

communications, 4 % pour des espaces verts non agricoles.  
Enfin, 10 % sont devenus des sièges d'exploitations et/ou des bâtiments agricoles isolés.

**Depuis 2015, 1 ha d'espace agricole artificialisé sur 2 a été utilisé pour l'urbain**

Entre 2015 et 2020, près de la moitié des surfaces agricoles artificialisées a été absorbée par l'habitat individuel, collectif ou des bâtiments d'exploitations agricoles. 195 ha ont d'ailleurs été utilisés pour la construction de sièges d'exploitations agricoles et/ou des bâtiments agricoles. De plus, 258 ha des surfaces agricoles sont devenues des zones industrielles, commerciales ou des réseaux de communication, dont 45 ha pour la création d'installations photovoltaïques au sol. Enfin, 23 % sont aujourd'hui des carrières, des décharges ou des chantiers et 5 % des espaces verts non agricoles.

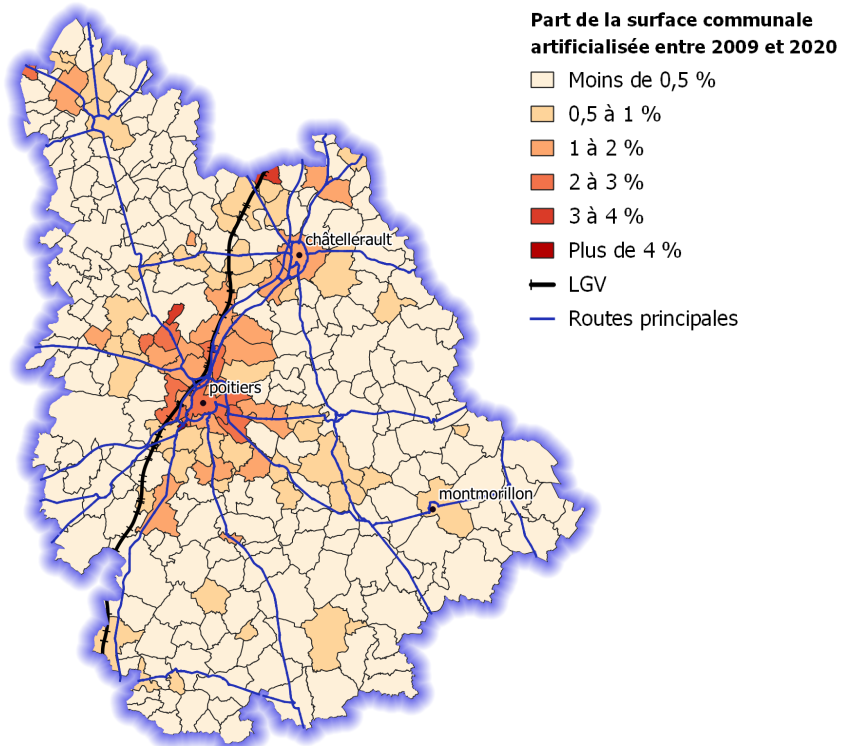
Entre 2015 et 2020, 90 ha de surfaces agricoles sont revenues à l'état «naturel» dont 89 % sont en forêt. Le reste des surfaces a été utilisé pour la création de plans d'eau.

**Un prix du foncier plus élevé que dans les départements voisins et en hausse depuis 1999**

En 2019, le prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares de la Vienne est de 5 400 euros par hectare. Cette valeur positionne le département à la 5<sup>e</sup> place régionale. Le prix moyen départemental le plus élevé, 8 720 euros, est relevé dans les Landes. Comparée aux départements limitrophes, la Vienne se positionne dans le trio de tête avec l'Indre et la Charente-Maritime. Depuis 1999, le prix moyen des terres et prés libres de la Vienne, à l'instar de la plupart de ses départements voisins, n'a cessé de progresser et cette tendance semble devoir se poursuivre.

Carte 2 :

**Une artificialisation à proximité des grands pôles urbains et pour la LGV**  
Surfaces communales artificialisées en Vienne

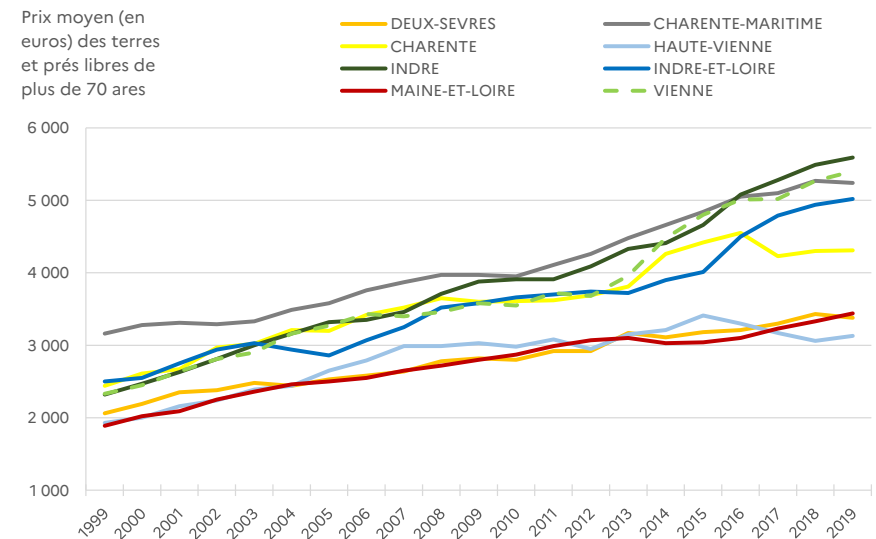


Source : © IGN-BD Carto, données MAJIC retraitées par le CEREMA

Figure 4 :

**Un prix du foncier en hausse constante depuis 1999**

Évolution des prix moyens des terres en Vienne et alentours



Source : AGRESTE, SAFER - Enquêtes Valeur Vénale de Terres 1999-2019

**Des filières de productions agricoles d'importance régionale voire nationale**

**Filières végétales**

La Vienne, un territoire dédié aux grandes cultures

La Vienne est une terre avant tout dédiée aux grandes cultures, près d'un hectare sur 5 de la surface en

COP régionale y est cultivé. En 2000, 2010 et 2020, la Vienne est le premier département de la Nouvelle-Aquitaine pour ses surfaces en COP. En 2020, la Vienne est le 3<sup>e</sup> département français pour ces surfaces derrière l'Eure-et-Loir (378 627 ha) et la Marne (368 830 ha) et elle représente 2,7 % des surfaces nationales. Avec une surface de 310 000 ha en 2020, les COP pèsent

pour plus de 69 % de la SAU des exploitations viennoises. Sur les 4 044 exploitations de la Vienne en 2020, 3 261 ont cultivé des céréales, 2 441 des oléagineux, 876 des protéagineux et légumes secs et 3 360 au moins un des trois types de cultures.

La surface viennoise en COP 2020 est constituée pour 67 % de céréales, 30 % d'oléagineux et 3 % de protéagineux. Au cours des 20 dernières années, elle a fluctué sans tendance marquée entre 306 000 ha (2020 et 2001) et 332 000 ha (2014 et 2015). La répartition entre céréales, oléagineux et protéagineux a aussi peu évolué au cours des deux dernières décennies, fluctuant en fonction des marchés et des conditions climatiques. Toutefois, bien que les protéagineux représentent peu de surfaces, leur part dans les COP semble progresser légèrement au cours des cinq dernières années.

En 2020, le blé tendre est la principale culture mise en place en Vienne. Elle représente près de 31 % des surfaces en COP, soit près du cinquième de la SAU départementale. Par ordre d'importance des surfaces, viennent ensuite le tournesol (18 %), le maïs grain (16 %) puis les orges (12 %) et le colza (10 %). Ces 5 cultures pèsent pour un peu plus de 86 % des surfaces en COP 2020.

La surface moyenne en COP par exploitation viennoise est en 2020 de 92 ha contre 45 ha en moyenne régionale.

Sur les 3 360 exploitations viennoises, 58 % sont des structures spécialisées en COP et 15 % en polyculture-polyélevage. Ces exploitations représentent respectivement 70 % et 15 % des surfaces départementales. Elles sont, quasiment une sur deux, sous forme individuelle et 29 % sont des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL). En surface de COP, les EARL pèsent pour 39 %, les exploitations individuelles pour 29 %. Pour ¾ des exploitations productrices de COP, le chef d'exploitation ou le plus âgé des coexploitants n'a pas encore

Figure 5 :  
Palmarès des productions agricoles en Vienne

| Principales productions agricoles <sup>(1)</sup> | Rang national <sup>(3)</sup> | Rang régional | Poids régional |
|--|------------------------------|---------------|----------------|
| Céréales, oléagineux et protéagineux             | 3                            | 1             | 19 %           |
| Semences (hors COP)                              | 8                            | 2             | 27 %           |
| Melon  | 2                            | 1             | 58 %           |
| Légumes secs                                     | 17                           | 5             | 10 %           |
| Chèvres  | 3                            | 2             | 23 %           |
| Lait de chèvre                                   | 3                            | 2             | 23 %           |
| Brebis (y c. laitières)                          | 7                            | 3             | 12 %           |
| Viande ovine                                     | 4                            | 2             | 19 %           |
| Lapins   | 14                           | 2             | 15 %           |
| Femelles porcines reproductrices                 | 17                           | 3             | 14 %           |
| Porcs à l'engraissement <sup>(2)</sup>           | 18                           | 3             | 12 %           |
| Viande porcine                                   | 33                           | 6             | 6 %            |
| Vaches laitières                                 | 52                           | 6             | 8 %            |
| Lait de vache                                    | 48                           | 5             | 9 %            |
| Vaches nourrices                                 | 30                           | 7             | 5 %            |
| Viande bovine                                    | 46                           | 8             | 6 %            |

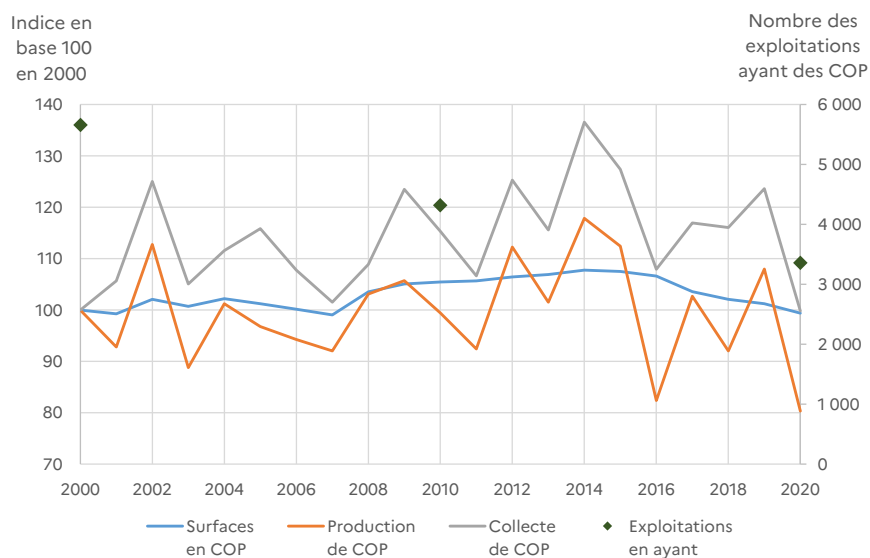
<sup>(1)</sup> Unités d'analyse : surface pour les cultures, effectifs pour les animaux, volume pour le lait, tonne équivalent carcasse pour la viande

<sup>(2)</sup> Porcs de plus de 50 kg

<sup>(3)</sup> France entière

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2020, recensement agricole 2020

Figure 6 :  
Variations des surfaces, productions, collectes et exploitations en COP



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2000-2020 ; Agreste - Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020 ; FranceAgrimer

atteint l'âge de 60 ans. Lorsque c'est le cas, 32 % des chefs ou coexploitants concernés n'envisagent pas de départ dans les trois années à venir et 27 % n'ont rien décidé. Dans seulement 9 % des cas, l'exploitant envisage la disparition de son exploitation dans un futur proche.

En 2021, une douzaine d'entreprises ayant leur siège social en Vienne a collecté des céréales, des oléagineux et/ou des protéagineux. 6 autres entreprises d'importance n'ayant pas leur siège dans le département mais des établissements ont également collecté des COP. Au total, plus d'une centaine

de sites de dépôt et de collecte des céréales, permanents ou saisonniers, maillent le département relevant ainsi l'extrême proximité entre la production et les organismes collecteurs.

Quelques entreprises de première transformation (Source FranceAgrimer) sont également présentes sur le territoire, une dizaine de moulins, 2 entreprises d'importance de fabrication d'aliments pour bétails, 3 entreprises de trituration de graines d'oléagineux ainsi que 6 unités de production de semences.

### Campagne 2020-2021, 5 600 ha en contrats de semences

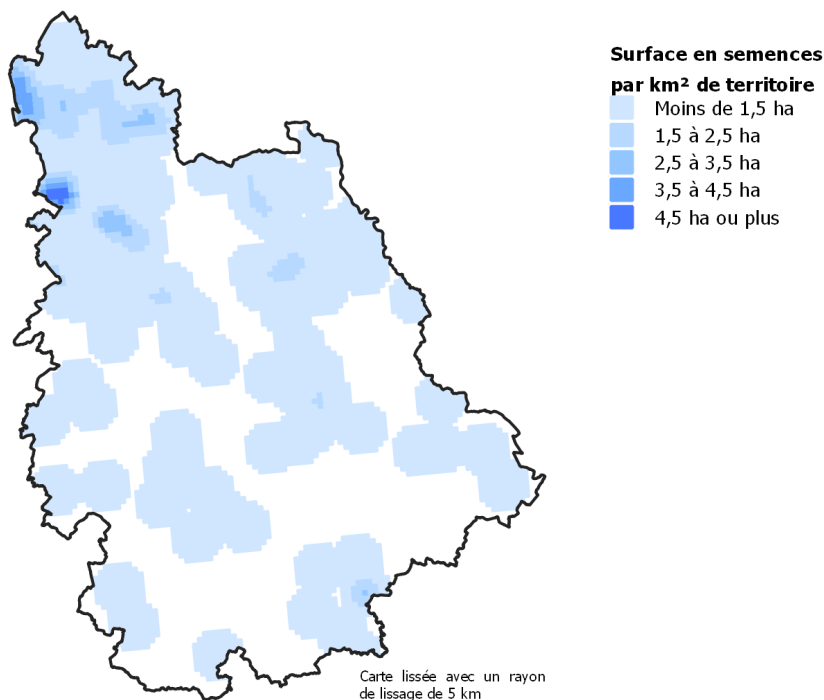
Pour la campagne 2020/2021, le SEMAE, l'interprofession des semences et plants, a enregistré un peu plus de 5 600 ha de surfaces en contrats de semences (toutes espèces confondues, y compris celles de COP et de cultures industrielles) pour le département de la Vienne, soit 9 % de la surface régionale. Le département occupe la troisième place régionale en termes de surface, derrière les Landes (20 950 ha) et le Lot-et-Garonne (13 845 ha). Depuis 2015, les surfaces sont restées globalement stables, variant d'un minimum de 4 217 ha en 2016 à 5 600 ha de 2020.

La Vienne est le premier département producteur de semences fourragères et de couverts végétaux avec près de 2 590 ha, dont 2 060 ha de luzerne porte graines. Elle se positionne aussi au premier rang régional pour sa production de semences potagères, 748 ha. C'est le premier département en nombre d'espèces différentes cultivées, 65.

Au recensement agricole (RA2020) seules les surfaces en semences de légumes, fleurs, cultures fourragères, plantes à fibre, plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) et cultures industrielles diverses sont recensées en tant que telles, les surfaces de semences de COP étant incluses dans les surfaces de COP. L'analyse des

Carte 3 :

### Des semences (hors semences de COP) majoritairement dans le nord Densité de semences en Vienne



Source : © IGN-BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020

exploitations productrices de semences au sens du RA2020 montre qu'un peu plus d'un hectare sur deux est cultivé par des exploitations spécialisées en COP, 30 % par des exploitations en « autres grandes cultures » et le solde des surfaces par des exploitations de polycultures-polyélevages.

### Le melon, une production emblématique sous IGP

En 2020, le département de la Vienne se place à la première place régionale pour la production de melon. Avec un peu plus de 1 510 ha, le département pèse pour 59 % de la surface régionale (2 565 ha). En 2010, la production de melons viennoise représentait 1 330 ha soit 29 % des 4 555 ha de surfaces régionales.

Quelques grosses exploitations concentrent la plus grande partie de la filière départementale, cultivée sous signe de qualité. Environ 60 % des surfaces sont cultivées par des exploitations déclarant avoir des produits sous IGP. L'IGP « Melon du Haut-Poitou » impose un cahier des charges strict avec un retour possible de la culture sur une même parcelle tous

les 6 ans. Cette spécificité contraint les producteurs à avoir recours à des contrats de production provisoires auprès d'autres exploitations. Ces dernières effectuent les préparations de sols, le producteur de melon conduit ensuite la culture jusqu'à la récolte. Sur les 1 510 ha, près des 3/4 sont cultivés par une dizaine d'exploitations viennoises qui ont des contrats de production provisoires avec un peu plus d'une centaine d'exploitations, le plus souvent céréaliers.

Cette filière, très gourmande en main-d'œuvre, a employé en 2020 un peu plus de 1 000 saisonniers pour un équivalent de 204 temps plein. Près de 90 % de cette main-d'œuvre saisonnière sont employés par la dizaine de grosses structures spécialisées. La plupart de ces exploitations conditionnent et commercialisent elles-mêmes leur production. Malgré les difficultés récurrentes pour le recrutement de main-d'œuvre saisonnière et des prix parfois peu élevés, la filière melon viennoise s'est globalement maintenue ces dernières années.

## Légumes secs, lentilles, pois chiches et haricots secs, des surfaces en plein essor

En 2020, le département de la Vienne se positionne comme le 5<sup>e</sup> département de la Nouvelle-Aquitaine pour sa surface en légumes secs (pois chiches, lentilles et haricots secs) et le 17<sup>e</sup> France entière. Sur les 1 230 ha recensés en 2020, 48 % sont des lentilles, 43 % des pois chiches et le reste des haricots secs. La moitié des surfaces départementales sont cultivées dans la région agricole des brandes. Ces cultures sont, à l'inverse, quasiment absentes des assolements des confins granitiques, de la gâtine et du saumurois.

Ces cultures ont réellement pris de l'importance en Vienne comme dans plusieurs autres départements de la Nouvelle-Aquitaine depuis 5 ans environ. Comme pour la production de semences, celle de légumes secs semble être une voie de diversification des cultures pour les exploitations spécialisées en grandes cultures. Ainsi, 67 % des surfaces en légumes secs ont été cultivées par des structures ayant une orientation technico-économique « COP » et 15 % par des exploitations spécialisées en « autres grandes cultures ».

## Filières animales

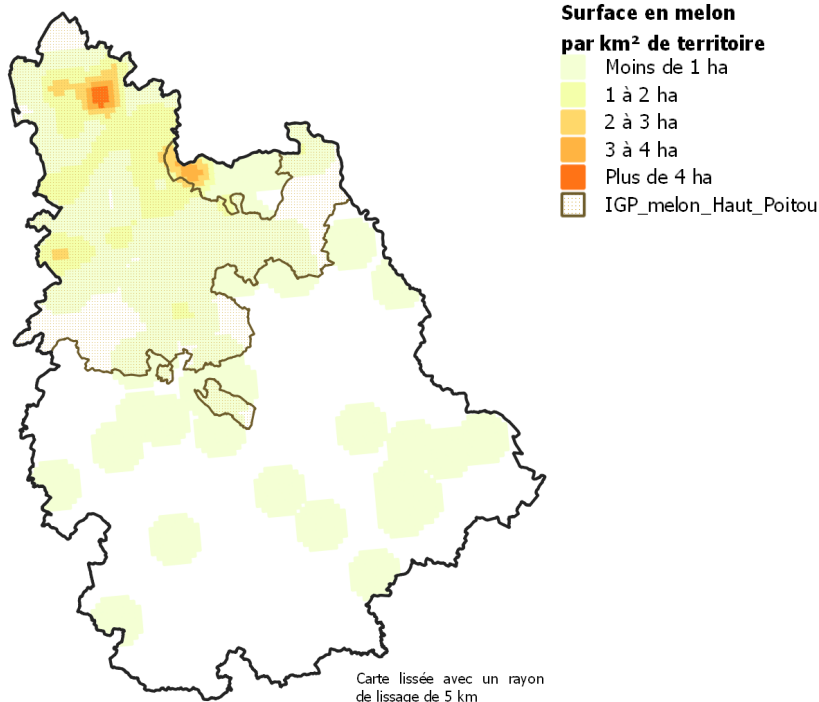
### Une filière lait de chèvre bien implantée malgré un recul du nombre de producteurs

Avec un troupeau de près de 66 500 têtes en 2020, détenu par 214 exploitations, la Vienne se classe à la seconde place régionale derrière les Deux-Sèvres et au 3<sup>e</sup> rang national pour son effectif de chèvres et sa production de lait. Le département représente 22 % du nombre régional de chèvres et 23 % de la production néo-aquitaine de lait de chèvre. Comme les autres départements de l'ex-région Poitou-Charentes, le troupeau de chèvres de la Vienne a diminué depuis 2010 et retrouve son niveau des années 2000. En tendance sur les 20 dernières années, la production totale de lait est en hausse à effectif plus ou moins constant, la productivité laitière par

Carte 4 :

### Une production de melons localisée essentiellement dans le nord

Densité de melon en Vienne

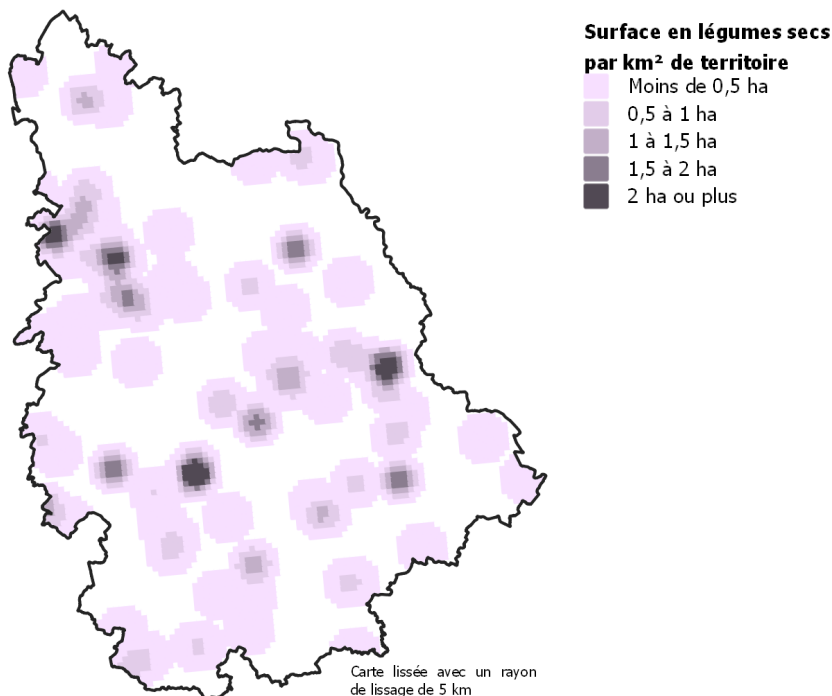


Source : © IGN-BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020

Carte 5 :

### Légumes secs, la moitié des surfaces dans la petite région agricole des brandes

Densité des légumes secs en Vienne



Source : © IGN-BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020

chèvre ayant augmenté. Avec une moyenne départementale voisine de 825 l/chèvre en 2020, la Vienne se positionne également juste derrière

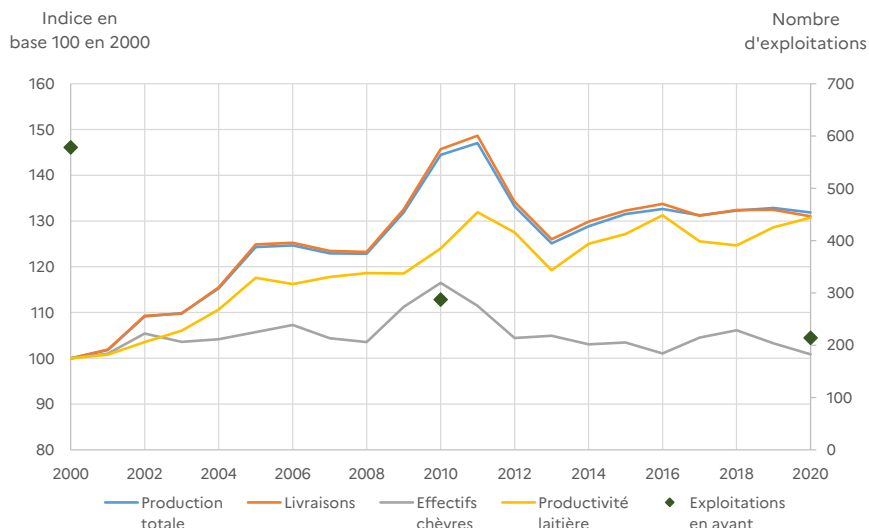
les Deux-Sèvres (873 l/chèvre) pour cet indicateur. La moyenne régionale est de 805 l/chèvre et de 710 l/chèvre France entière.

En 2020, 9 entreprises ont collecté le lait de chèvre produit en Vienne. Sur ces 9 entreprises, 3 disposent d'établissement de collecte et/ou de transformation localisés dans le département sachant que l'un d'entre eux était fin 2019 en cours de fermeture. Ces 3 entreprises ont collecté, en 2020, 82 % du lait du département. Les autres sont situées dans les Pays de la Loire ou en Centre-Val de Loire. De plus, 2 autres entreprises de taille moindre font uniquement de la transformation de lait de chèvre. La proximité d'établissements de transformation dans le département des Deux-Sèvres est également une force pour la filière. Comme pour les Deux-Sèvres, le lait produit en Vienne est livré à 95 % aux industries agro-alimentaires, la production fermière est marginale. Cinq sites industriels situés en Vienne ont transformé du lait de chèvre en 2020 pour produire un peu plus de 6 100 t de fromages. La production nationale de fromages de chèvres en 2020 est de 102 653 tonnes. En 2020, 15 % des exploitations détenant des chèvres, soit 11 % du troupeau départemental, ont déclaré commercialiser des produits laitiers en circuits courts.

### Un troupeau ovin en recul

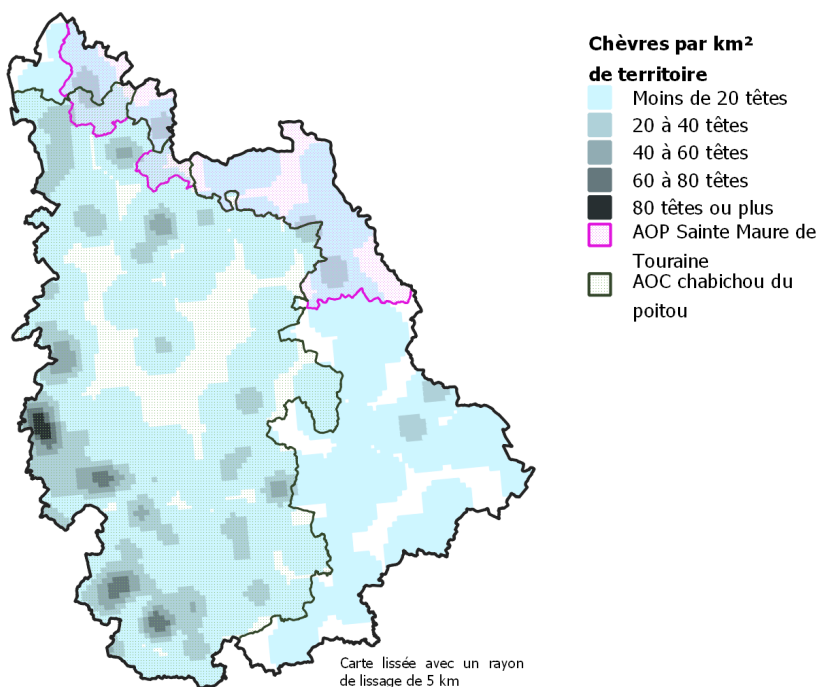
Avec un cheptel de brebis mères nourrices de 128 000 têtes dans 590 exploitations au RA2020, la Vienne se positionne à la 3<sup>e</sup> place régionale derrière la Haute-Vienne et les Deux-Sèvres et à la 10<sup>e</sup> place nationale. Elle pèse pour 19 % du troupeau régional. Comme pour la quasi-totalité des départements néo-aquitains, l'effectif viennois de brebis a fortement reculé par rapport à 2010. Il a baissé de 35 % et a vu disparaître quasiment une exploitation sur deux, contre - 28 % des effectifs et - 43 % des exploitations au niveau régional. Malgré tout, le rythme de disparition des exploitations et de baisse des effectifs semble ralentir depuis la période 2000-2010. La Vienne détient le record d'effectif moyen de

Figure 7 : Évolutions depuis 2000 de la production, des livraisons et des effectifs en chèvres laitières



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2010-2020; Agreste - Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020; FranceAgrimer

Carte 6 : Des densités de chèvres plus élevées dans l'ouest du département



Source : © IGN-BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020

brebis mères, 217 têtes par exploitation contre 112 au niveau régional. 42 % des exploitations viennoises détenant des brebis ont un troupeau de plus de 200 brebis et elles détiennent 83 % de l'effectif départemental. Au niveau régional, 18 % des exploitations ont plus de 200 brebis pour 66 % du troupeau régional. Le troupeau est essentiellement localisé sur les zones

herbagères du sud-est du département dans les petites régions agricoles des brandes et des confins granitiques. A elles seules, ces deux PRA concentrent 91 % de l'effectif départemental. Quasiment une exploitation viennoise sur deux élevant des brebis allaitantes est spécialisée dans cette production et 24 % sont des structures de polycultures-polyélevages. Ces deux

orientations technico-économiques regroupent 84 % du troupeau départemental. L'élevage ovin viande reste encore majoritairement l'affaire d'exploitations individuelles (64 %) qui élèvent 1 brebis mère sur 2.

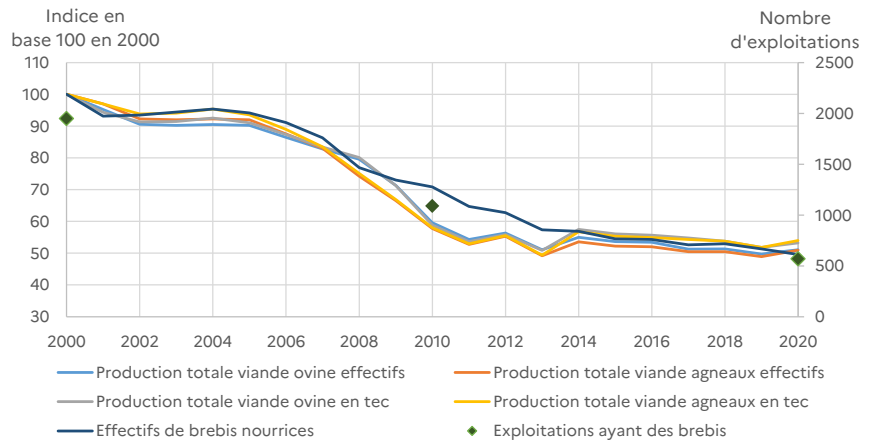
Pour 70 % des exploitations ayant des brebis, le chef d'exploitation ou le plus âgé des coexploitants n'a pas encore atteint l'âge de 60 ans. Lorsque c'est le cas, 26 % des chefs ou coexploitants concernés n'envisagent pas de départ dans les 3 années à venir et 40 % ne connaissent pas le devenir de leurs exploitations. Dans 10 % des cas, l'exploitant envisage la disparition de son exploitation dans un futur proche. 3 établissements situés dans le sud du département, au plus proche du bassin de production, assurent l'abattage des agneaux et ovins de réforme du département ou d'ailleurs. Sur les 5 dernières années, les volumes totaux de viande ovine traités par ces 3 abattoirs sont relativement stables, compris entre 10 000 et 11 000 tonnes.

### Un élevage cunicole qui repose sur quelques exploitations

Comme sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, la production cunicole viennoise, exprimée en nombre de lapines mères, a été divisée par 2 au cours des 10 dernières années. Avec près de 8 700 lapines mères le département se positionne au 14<sup>e</sup> rang national et au second derrière les Deux-Sèvres en région. La production, représentant 15 % du niveau régional, repose sur un petit nombre d'exploitations, un peu plus d'une dizaine. Ces exploitations spécialisées détenant plus de 200 lapines mères pèsent pour 99 % des effectifs départementaux de lapines mères et des capacités d'engraissement. Les exploitations individuelles et les EARL dominent à part égale. Pas de questionnaire à ce jour sur le devenir des exploitations car les chefs d'exploitations n'ont pas plus de 60 ans.

Figure 8 :

### Évolutions de la production de viande ovine et des effectifs de brebis en Vienne

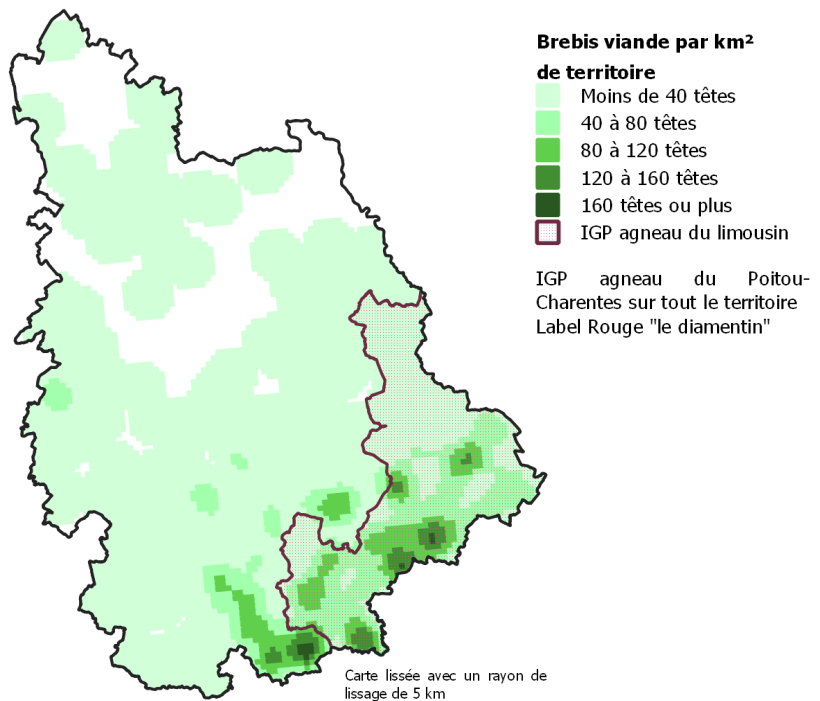


Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2010-2020; Agreste - Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Carte 7 :

### Un troupeau ovin concentré sur les confins granitiques

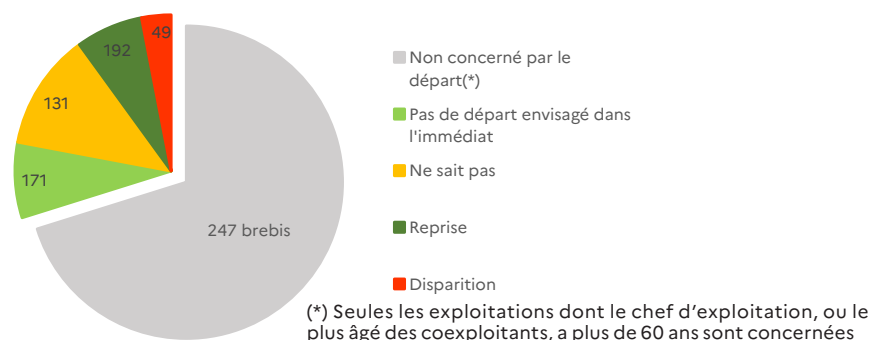
Densité des ovins en Vienne



Source : © IGN-BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 9 :

### Devenir des exploitations ovins viande et taille moyenne des troupeaux



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Une filière porcine spécialisée

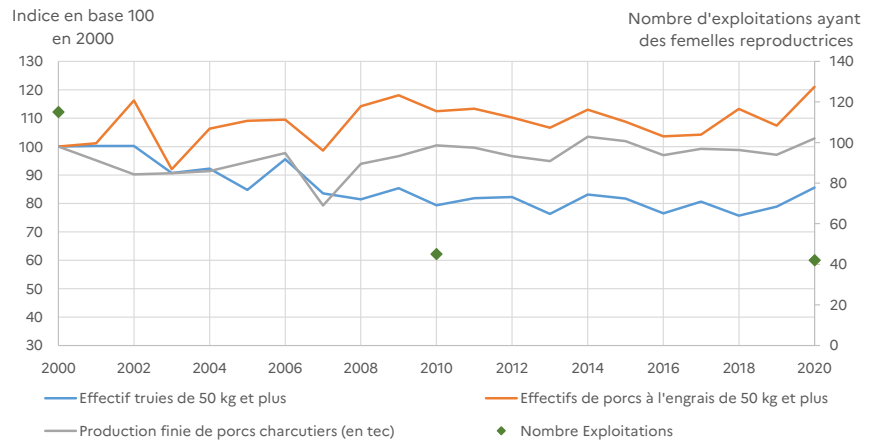
En 2020, le département se positionne au 17<sup>e</sup> rang national pour son cheptel de femelles reproductrices et au 18<sup>e</sup> pour son cheptel de porcs charcutiers de plus de 50 kg. Avec 9 860 truies reproductrices, gestantes et cochettes élevées dans 42 exploitations, la Vienne prend la 3<sup>e</sup> place régionale derrière les Deux-Sèvres et les Pyrénées-Atlantiques. Elle représente 14 % de l'effectif régional. Comparé à 2010, le nombre d'exploitations élevant des femelles reproductrices a reculé de 7 %, l'effectif progresse de 18 % alors qu'il recule de 8 % au niveau régional. La production de porcs charcutiers est effectuée dans 75 exploitations pour une population de près de 45 000 têtes.

La taille moyenne des élevages est, comme pour la plupart des autres productions animales, la plus forte des départements néo-aquitains. Ainsi, en moyenne, les exploitations viennoises élèvent 235 femelles reproductrices, contre 127 au niveau régional et 600 porcs charcutiers (267 en moyenne régionale).

La filière porcine viennoise est extrêmement spécialisée et repose sur un petit nombre d'exploitations. Sur les 42 structures ayant des femelles reproductrices, 62 % sont spécialisées en élevage porcin et elles représentent 94 % de l'effectif départemental ainsi que 67 % des porcs charcutiers de plus de 50 kg. 40 exploitations ont des porcs à l'engraissement mais pas de femelles reproductrices. Parmi celles-ci, seulement 15 % sont spécialisées en élevage porcin mais elles représentent 22 % du cheptel départemental de porcs à l'engrais. Ainsi, une trentaine d'exploitations spécialisées élèvent près de 9 porcs charcutiers sur 10. Cette forte spécialisation avec des effectifs moyens élevés a entraîné une adaptation des statuts juridiques. 67 % des exploitations détenant des femelles reproductrices sont de forme sociétaire. 31 % sont des « autres personnes morales » (société civile

Figure 10 :

## Évolutions des effectifs et de la production porcine en Vienne



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2010-2020 ; Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

d'exploitation agricole (SCEA), société anonyme (SA), ...) et elles détiennent 67 % de l'effectif départemental de femelles reproductrices. Concernant les structures spécialisées en engraissement, le statut « autres personnes morales » représentent 20 % des exploitations et 73 % en nombre de têtes de porcs charcutiers. Il n'y a pas d'abattoirs de porcins localisés en Vienne, en revanche la proximité des 2 abattoirs dédiés du sud Deux-Sèvres est un atout pour la filière porcine viennoise.

### 4 exploitations sur 10 élevant des vaches laitières ont disparu en 10 ans

En 2020, un peu plus de 12 800 vaches laitières dans 166 exploitations ont été dénombrées dans les exploitations viennoises. Ce troupeau positionne la Vienne au 6<sup>e</sup> rang des départements néo-aquitains. Les Deux-Sèvres, les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne occupent les 3 premières places du classement et détiennent à eux seuls presque la moitié du troupeau régional.

Depuis 2010, 42 % des exploitations laitières ont disparu dans le département mais l'agrandissement des ateliers a permis de limiter la baisse des effectifs qui, eux, n'ont reculé que de 20 %.

Comme pour les autres principales productions animales, c'est en Vienne

que la taille moyenne de cheptel est la plus élevée, 77 vaches laitières en moyenne par exploitation, contre 45 vaches laitières pour la région.

54 % des exploitations de la Vienne ayant des vaches laitières sont spécialisées dans cette production et elles représentent 69 % du troupeau départemental. Les structures peu spécialisées de polycultures-polyélevages représentent quant à elles 19 % des exploitations pour 17 % de l'effectif départemental de vaches laitières.

Contrairement à l'élevage ovin viande, l'élevage bovin lait est très majoritairement conduit par des sociétés, seules 16 % sont de forme individuelle. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) dominant nettement avec 46 % des exploitations et 60 % du troupeau départemental de vaches laitières. Concernant le devenir des exploitations étudiées du point de vue de l'âge du chef ou du plus âgé des coexploitants, 86 % des exploitations ne sont pas concernées car ces derniers ont moins de 60 ans. Lorsque c'est le cas, 13 % des chefs ou coexploitants concernés n'envisagent pas de départ dans les 3 années à venir et 30 % ne savent pas ce que va devenir l'exploitation. Dans 17 % des cas, l'exploitant envisage la disparition de son exploitation dans un futur proche.

En 2020, 6 entreprises ont collecté le lait de vache produit en Vienne, dont 2 disposent d'établissement de collecte et/ou de transformation localisés dans le département sachant que l'un d'entre eux était, fin 2019, en cours de fermeture. D'autre part, 2 autres établissements viennois ont transformé du lait de vache.

En 2020, 8 % des exploitations détenant des vaches laitières, soit 6 % du troupeau départemental, ont déclaré commercialiser des produits laitiers en circuits courts.

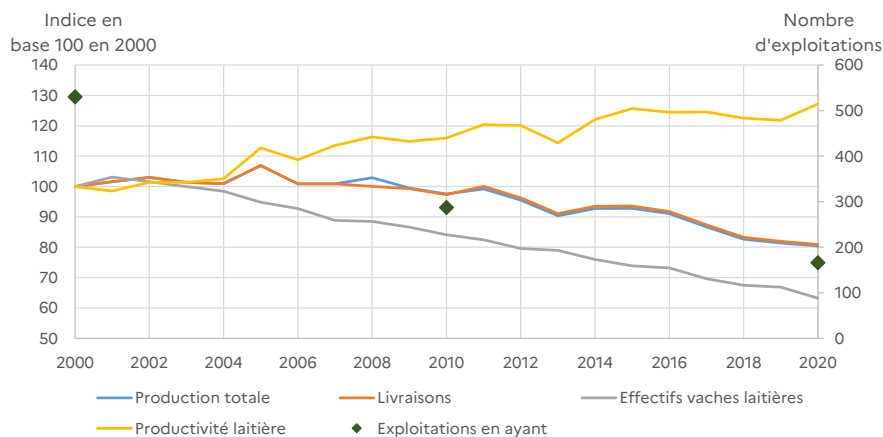
### Vaches allaitantes, un troupeau qui retrouve son niveau de 2000

En 2020, la Vienne se positionne au 7<sup>e</sup> rang des départements néo-aquitains pour son effectif de vaches allaitantes, loin derrière les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Corrèze. Les plus fortes densités de vaches nourrices se concentrent d'ailleurs au sud-est du département de la Vienne, dans la continuité du bassin allaitant de l'ex-région Limousin qui représente, à lui seul, près de 50 % du troupeau régional. Bien que le poids de la production départementale de viande bovine représente peu dans le total régional, en 2020, 723 exploitations ont élevé près de 45 000 vaches allaitantes.

C'est un troupeau qui s'est globalement bien maintenu au cours des 20 dernières années. En hausse entre 2000 (45 400 têtes) et 2010 (48 700 têtes), il a depuis reculé de 7 %

Figure 11 :

### Évolutions de la production, des livraisons de lait et des effectifs de vaches laitières en Vienne



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2010-2020 ; Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

mais retrouve son niveau d'il y a 20 ans. Toutefois, comme pour les autres productions animales, le nombre d'exploitations détentrices a reculé de 23 % entre 2000 et 2010 puis de 22 % entre 2010 et 2020.

34 % des exploitations détenant des vaches allaitantes sont spécialisées dans cette production. Elles représentent près de la moitié du troupeau départemental. Les exploitations de polycultures-polyélevages sont également bien représentées, 30 % du nombre d'exploitations et 31 % de l'effectif départemental. En 2020, 42 % des structures détenant des vaches allaitantes sont des exploitations individuelles et elles détiennent 30 % du troupeau départemental. Concernant leur devenir, 80 % ne sont pas concernées par un départ du chef

ou du plus âgé des coexploitants dans les 3 années à venir. Pour les exploitants concernés, 32 % ne savent pas ce que deviendra leur ferme, 7 % prévoient la disparition de l'exploitation et 44 % la reprise par un membre de leur famille ou un tiers.

### Une nécessaire adaptation des structures d'exploitations

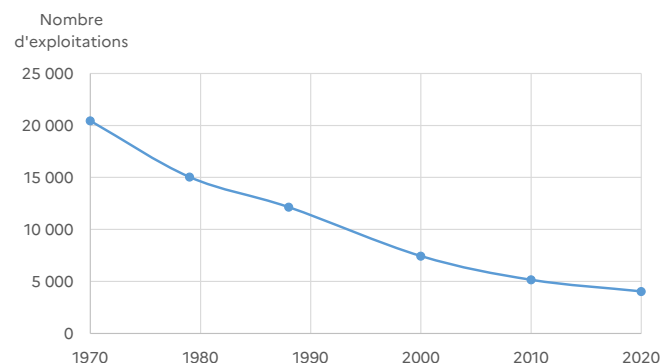
### Une surface agricole utilisée départementale moyenne toujours en hausse

La diminution du nombre d'exploitations semble ralentir ces dernières années. Effectivement après avoir légèrement ralenti entre 1979 et 1988 (- 2,35 %), le taux d'évolution annuel du nombre d'exploitations est, par la suite, passé de - 4 % entre 1988 et 2000, à - 3,6 % entre 2000 et 2010

Figure 12 et 13 :

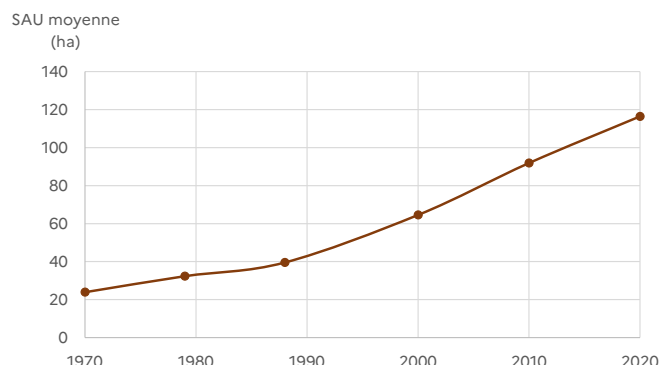
### 116 ha de SAU moyenne en 2020

Évolution du nombre d'exploitation en Vienne



Source : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2020

Évolution de la SAU moyenne en Vienne



et à - 2,41 % entre 2010 et 2020. Face à ce recul du nombre d'exploitations, la surface agricole utilisée (SAU) diminue aussi mais beaucoup moins rapidement. La SAU moyenne par exploitation a, par conséquent, beaucoup augmenté, passant de 24 ha en 1970 à 92 ha en 2010 puis 116 ha en 2020. Si cette évolution semble s'infléchir quelque peu sur la dernière décennie, il est probable qu'elle perdure sur les années à venir. De plus, les dynamiques sont diverses selon les exploitations.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations déposant une déclaration PAC (Politique Agricole Commune) est passé de 4 713 à 3 839 (- 19 %). Au cours de ces 10 années, il y a eu 2 139 cessations de déclarations (arrêt ou changement de n° PACAGE), 1 265 nouvelles déclarations et 2 574 déclarations stables. Entre 2010 et 2020, les surfaces déclarées n'ont reculé que de 2 % (479 800 ha à 470 700 ha).

La hausse de la surface moyenne déclarée des exploitations viennoises entre 2010 et 2020 n'est due qu'à une partie d'entre elles puisque quelques unes ont vu leurs surfaces déclarées rester stables ou reculer.

Parmi les exploitations qui ont déclaré plus de surfaces en 2020 qu'en 2010, celles qui ont les SAU les plus élevées s'agrandissent le plus fréquemment.

### De plus en plus de grandes structures, spécialisées qui adaptent leur statut juridique

En 2020, un peu plus d'une exploitation sur deux est de dimension économique moyenne ou grande ( $\geq$  à 100 000 euros de production brute standard, PBS). Ces exploitations contribuent fortement à l'agriculture du département puisqu'elles représentent 80 % de la SAU départementale, 87 % de la production brute standard et 90 % des unités gros bovins. Elles ont également un poids important dans l'emploi en production agricole (71 %). Entre 2010 et 2020, le nombre de ces exploitations progresse de 5 points dont 3 pour les grandes unités. Si les structures de

taille moyenne dominant en nombre (36 % de l'ensemble des exploitations), les grandes (15 % de l'ensemble des exploitations) représentent maintenant près de 50 % de la PBS départementale et 60 % du nombre d'unité gros bovin (UGB). La production agricole et tout particulièrement l'élevage repose donc sur un petit nombre d'exploitations. Les très petites structures (< 25 000 euros de PBS) sont encore bien présentes en nombre (22 %). Elles sont même majoritaires sur l'ensemble de la région (31 %). En revanche, elles pèsent très peu dans la production régionale et plus d'un chef sur deux a plus de 60 ans.

Au sein du département, il existe des disparités entre PRA quant à la répartition des exploitations selon leur dimension économique. Dans les confins granitiques et la plaine de Thouars, Moncontour, les exploitations de grande taille sont sous représentées par rapport à la moyenne départementale. A l'inverse, cette catégorie est plus présente en Gâtine et sur les terres rouges à châtaigniers. La présence de grandes exploitations n'empêche pas celle des petites.

L'augmentation de la taille des exploitations s'accompagne d'une évolution des statuts au profit des formes sociétaires. Bien que les exploitations individuelles demeurent

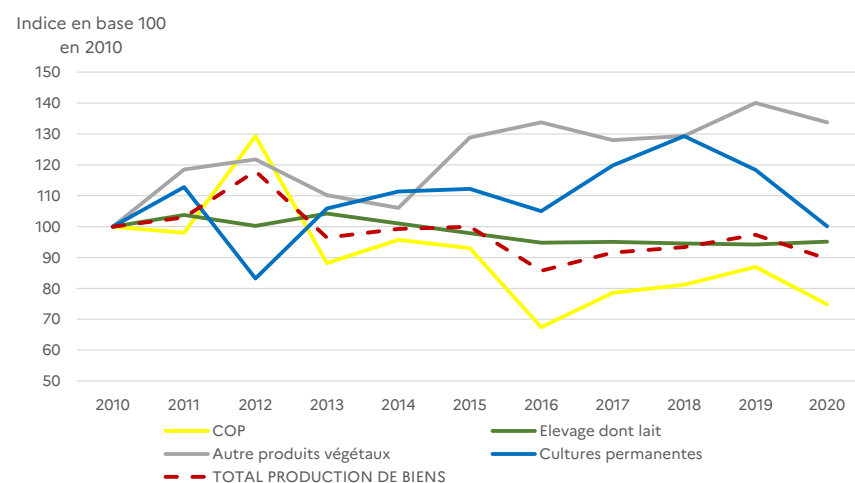
majoritaires, 53 % en nombre (60 % en Nouvelle-Aquitaine), les formes sociétaires gagnent 13 points par rapport à 2010. Toutes les formes sociétaires contribuent à cette augmentation mais ce sont les « autres statuts » (+ 6 points) et les EARL (+ 5 points) qui contribuent le plus. Déjà bien présentes en 2010, les exploitations spécialisées en grandes cultures ont vu leur part progresser en 2020. Près de 6 exploitations viennoises sur 10 sont classées dans cette OTEX. La part de toutes les autres orientations, hors celles classées en « maraîchage et horticulture » et les « non classées » a diminué.

### L'agriculture viennoise, des enjeux économique, social et environnemental

#### La production agricole, une valeur de 720 millions d'euros...

La valeur de la production de la branche agricole du département de la Vienne est évaluée, à travers les comptes de l'agriculture, à 720 millions d'euros en 2020. Ce chiffre place la Vienne au 8<sup>e</sup> rang des départements néo-aquitains et il représente 7 % de la valeur de la production régionale. Sur ces 720 millions d'euros, 45 % proviennent des céréales et oléo-protéagineux, 30 % des productions animales et le dernier

Figure 14 : Une valeur de la branche agricole globalement stable sur les 10 dernières années  
Évolutions de la valeur des composantes de la branche agricole en Vienne



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture 2010-2020

Figure 15 :

**Les aides PAC 2019 de la Vienne : 10 % du montant régional**

Montants et nombre de bénéficiaires de la PAC en Vienne

| Aide  | VIENNE             |                         |                                | NOUVELLE-AQUITAINE (N-A) |                               |                   |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------|
|   | Montant versé      | Nombre de bénéficiaires | Montant moyen par bénéficiaire | Montant : part dans N-A  | Bénéficiaires : part dans N-A | Montant moyen N-A |
| Aides découplées                            | 97 425 321         | 3 855                   | 25 272                         | 12 %                     | 7 %                           | 15 025            |
| Total aides couplées                        | 14 971 764         | 1 886                   | 7 938                          | 7 %                      | 7 %                           | 7 427             |
| dont Aides couplées végétales               | 3 732 849          | 1 248                   | 2 991                          | 13 %                     | 11 %                          | 2 632             |
| dont Aides couplées animales                | 11 238 915         | 1 216                   | 9 243                          | 7 %                      | 6 %                           | 8 265             |
| <b>Total pilier 1</b>                       | <b>112 397 084</b> | <b>3 862</b>            | <b>29 103</b>                  | <b>11 %</b>              | <b>7 %</b>                    | <b>18 705</b>     |
| ICHN  | 7 503 937          | 837                     | 8 965                          | 4 %                      | 5 %                           | 10 155            |
| Assurance récolte                           | 2 475 523          | 759                     | 3 262                          | 8 %                      | 9 %                           | 3 446             |
| Aides à l'Agriculture Biologique            | 6 108 542          | 392                     | 15 583                         | 14 %                     | 8 %                           | 8 478             |
| MAEC  | 6 024 129          | 706                     | 8 533                          | 15 %                     | 12 %                          | 6 629             |
| <b>Total pilier 2</b>                       | <b>22 112 130</b>  | <b>1 935</b>            | <b>11 427</b>                  | <b>8 %</b>               | <b>7 %</b>                    | <b>9 722</b>      |
| <b>Montant total (pilier 1 et pilier 2)</b> | <b>134 509 214</b> | <b>3 887</b>            | <b>34 605</b>                  | <b>10 %</b>              | <b>7 %</b>                    | <b>23 024</b>     |

Sources : Agreste, traitement de données ASP

quart d'autres productions végétales dont 5 % pour les cultures permanentes. En évolution, la valeur de la production totale de biens agricoles, comme celle des productions animales, est relativement stable depuis 2010. La valeur de la production de COP, après avoir fortement progressé en 2012, n'a quasiment pas cessé de reculer jusqu'en 2016. Depuis, elle semble reprendre quelques couleurs.

Les valeurs des autres productions, de moindre importance, progressent quant à elles en tendance depuis 2010. Dans la valeur de la production agricole des COP, celle du blé représente près de 48 %. Il s'agit d'une culture pilier de la production viennoise.

En 2019, le montant perçu par les 3 887 exploitations agricoles bénéficiaires des aides de la PAC (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier) est de 134,5 millions d'euros. C'est 10 % des aides PAC perçues par l'ensemble des exploitations de la Nouvelle-Aquitaine. Le montant moyen par bénéficiaire de la Vienne est de 25 272 euros contre 15 025 euros en moyenne régionale.

Au sein des aides couplées animales du 1<sup>er</sup> pilier, l'aide aux bovins allaitants représente 58 % du total départemental. L'aide ovine pèse quant à elle pour 31 %, l'aide caprine pour 8 %. La Vienne est un des plus

gros départements pour le montant des aides caprines régionales, 1 euro sur 5 va aux exploitations caprines de la Vienne.

Pour les aides couplées végétales, l'aide à la production de protéagineux représente le montant le plus important avec près de 50 % du total. Le poids de l'aide à la production de légumineuses fourragères est un peu moindre, avec 39 %.

Concernant les aides du 2<sup>e</sup> pilier, alors que le nombre d'exploitations percevant l'ICHN est resté quasiment stable au cours des 5 dernières années, le nombre des bénéficiaires des aides bio et des MAEC est en constante augmentation.

### ... soutenue par de nombreux signes de qualité et le développement d'activités de diversification

Hormis l'Agriculture Biologique (AB), plusieurs autres signes officiels de qualité, AOC-AOP, IGP et Label Rouge couvrent le territoire départemental. Les principales productions concernées sont le melon, les produits laitiers de vache et de chèvre, les viandes bovines, ovines, porcines et avicoles ainsi que les vins.

Sur les 4 044 exploitations viennoises recensées en 2020, 11,7 % sont certifiées ou en conversion à l'Agriculture

Biologique. C'est le 5<sup>e</sup> département néo-aquitain, derrière la Gironde, la Dordogne, le Lot-et-Garonne et la Haute-Vienne en nombre d'exploitations. Au niveau régional, 11,3 % des exploitations sont en AB ou en conversion. En 2010, seulement 2,3 % des exploitations viennoises étaient concernées par cette démarche.

42 % des exploitations en AB de la Vienne sont spécialisées en grandes cultures mais ces dernières ne représentent que 10 % des exploitations de grandes cultures du département. A l'inverse, ce sont dans les OTEX « légumes », « fleurs » ou « arboriculture » que les parts des exploitations bio sont les plus élevées. Ainsi, un peu plus de 42 % des exploitations spécialisées en arboriculture et autres cultures permanentes (hors vigne) sont engagées en Agriculture Biologique.

Concernant les autres signes officiels de qualité, AOP, IGP et Label Rouge, le nombre total d'exploitations engagées recule de 7 % par rapport à 2010 du fait de la très forte baisse (- 46 %) des exploitations ayant des productions en IGP. Ce recul s'explique par celui du nombre d'exploitations ovines. En 2010, 89 % des exploitations sous IGP l'étaient pour leur élevage ovins contre 56 % en 2020. En revanche l'AOP et le Label Rouge progressent respectivement de

34 % et 44 % en nombre d'exploitations concernées.

Depuis 2010, de nombreuses activités de diversification se sont également développées. Ainsi le nombre d'exploitations pratiquant la transformation à la ferme (hors vinification à la ferme) a quasiment été multiplié par 3. Le travail à façon a augmenté de 30 %, les activités de tourisme, d'hébergement ou de loisirs à la ferme ont gagné 8 %. La production d'énergie renouvelable a également le vent en poupe, le nombre d'exploitations productrices est passé de 12 à 216.

15 % des fermes viennoises pratiquent également la vente via des circuits courts (hors vin), soit 25 % de plus qu'en 2010.

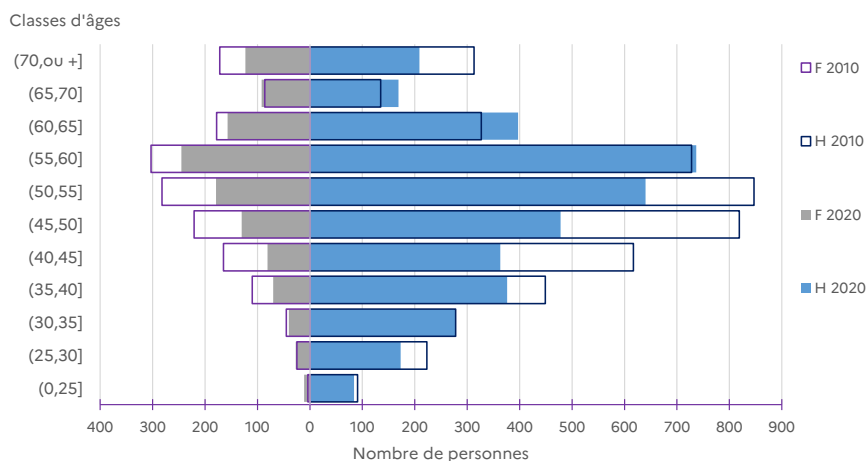
### L'agriculture viennoise : 4 044 exploitations pour 5 638 équivalents temps plein

En 2017, l'emploi du secteur agricole (agriculture, sylviculture et pêche) hors industrie agro-alimentaire représente 3,5 % du total départemental, le tertiaire marchand étant le plus grand pourvoyeur d'emplois avec un peu plus de 41 %. Au niveau national, le secteur agricole pèse pour 2,3 % et 4,6 % en Nouvelle-Aquitaine.

En 2020, le département comptabilise 4 044 exploitations agricoles pour un total de 5 638 équivalents temps plein (9 938 actifs) hors externalisation de travaux soit une moyenne de 1,39 ETP par exploitation (France métró : 1,69, Nouvelle-Aquitaine : 1,74). Comparé à 2010, le nombre total d'actifs agricoles recule de 24 % contre seulement 14 % en équivalent temps plein.

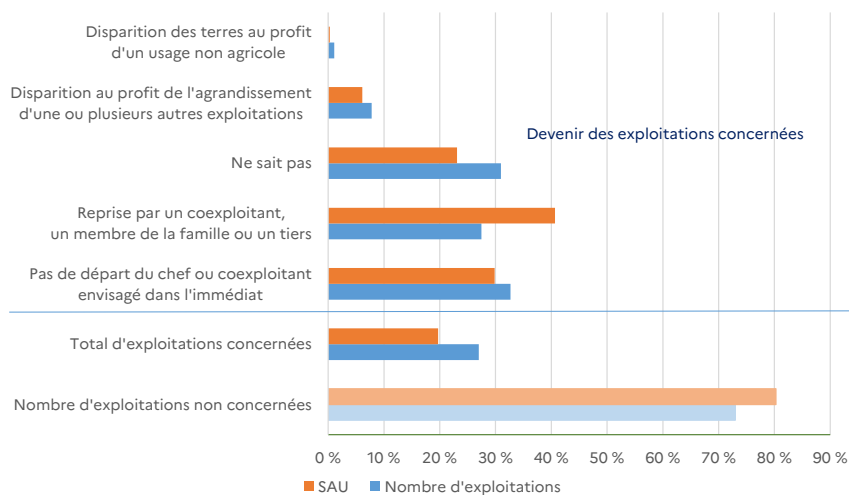
5 059 chef d'exploitations et coexploitants, soit l'équivalent de 3 927 ETP dirigent les exploitations viennoises. La main-d'œuvre permanente familiale représente 808 personnes soit 558 ETP, la main-d'œuvre permanente non familiale 1 051 personnes pour 837 ETP (soit 0,8 ETP par exploitation contre 0,42 ETP en Nouvelle-Aquitaine et 0,35 ETP

Figure 16 : Répartition par âges des chefs et coexploitants viennois



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 17 : Devenir dans les 3 ans à venir, des exploitations, ayant un chef ou un coexploitant âgé de plus de 60 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

France métropolitaine). Comparé à 2010, la main-d'œuvre familiale est celle qui recule le plus en nombre d'actifs (- 41 %) mais, le temps de travail augmentant, l'équivalent en volume d'emploi augmente en 10 ans (+ 13 %). Enfin, la main-d'œuvre occasionnelle a représenté 3 020 personnes en 2020 pour 309 ETP.

En 2017, 501 établissements d'entreprises agroalimentaires (industries, artisanat et commerce de gros) ont employé près de 4 390 salariés soit l'équivalent de 4 080 temps plein.

### Un recours accru au salariat

Depuis 2010, alors que le nombre d'exploitations a reculé de 22 %, la

main-d'œuvre globale nécessaire à leur fonctionnement a, elle, diminué de 23 % soit -14 % en équivalent volume de travail. Le recours aux salariés permanents (hors famille) s'accroît, cette population d'actifs agricoles n'a reculé sur les 10 dernières années que de 11 % en nombre de personnes et de 5 % en volume de travail. 14 % des exploitations viennoises ont employé au moins un salarié permanent au cours de la campagne 2020. Les exploitations les plus utilisatrices sont les spécialisées porcines (2 sur 3) et les spécialisées bovins lait (quasiment 1 sur 2).

En 2020, sur les 5 059 chefs d'exploitations et coexploitants et associés actifs, 22,8 % sont des

femmes. En 2010, elles étaient 24,8 %. Si elles exercent majoritairement dans les exploitations spécialisées en grandes cultures ou en polycultures-polyélevages, elles sont comparativement plus présentes que les hommes dans les OTEX « ovins, caprins », « autres grandes cultures » et « équidés et/ou autres herbivores ». Entre 2010 et 2020, alors que le nombre d'exploitations et de coexploitants de moins de 55 ans a reculé de 30 %, celui des 55 ans ou plus n'a, quant à lui, reculé que de 5 %. Le nombre de dirigeants a même augmenté pour les classes d'âges 60-65 ans et 65-70 ans au cours des 10 dernières années.

En moyenne, l'âge des chefs et coexploitants de la Vienne est équivalent à celui du niveau régional, 52 ans. L'âge moyen des femmes chefs et coexploitantes viennoises est un peu plus élevé que celui des hommes, 55 ans contre 51.

### **27 % des exploitations, ou 20 % de la SAU, concernées par le départ probable du chef ou d'un coexploitant**

27 % des exploitations viennoises sont concernées par le départ prochain à la retraite du chef ou d'un ou plusieurs coexploitants âgé de plus de 60 ans. C'est un peu moins qu'au niveau régional (29 %), mais comme au niveau régional, cela représente 20 % de la SAU totale.

Parmi les exploitations concernées, pour seulement 9 % d'entre elles la disparition de l'exploitation est prévue, soit au profit d'autres exploitations, soit pour un autre usage que l'agriculture. En Vienne, ces exploitations représentent près de 6 000 ha soit 1,3 % de la SAU départementale. Cette proportion est identique au niveau régional.

### **Des structures réactives aux nouvelles attentes sociétales et environnementales**

Comme ailleurs en Nouvelle-Aquitaine, le territoire de la Vienne est soumis à des enjeux environnementaux. Ainsi, 85 % du département sont classés en

zone vulnérable aux nitrates, 53 % en zones défavorisées simples et 9 % en zone Natura 2000.

Sur ces secteurs et pour répondre aux nouvelles attentes sociétales, notamment en matière de préservation de l'environnement, les exploitants adaptent et/ou modifient leurs pratiques agricoles. Certains s'engagent également dans des démarches qualités ou environnementales permettant de répondre à ces nouvelles attentes.

Sur les campagnes 2015 à 2018, 5 600 exploitations se sont engagées dans une ou plusieurs mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en Nouvelle-Aquitaine, dont 694 en Vienne représentant 41 117 ha (12,6 % de la SAU viennoise). Le département se positionne ainsi à la 4<sup>e</sup> place régionale pour le nombre d'exploitations et les surfaces engagées. En 2020, 153 exploitations ont déclaré, au RA 2020, être certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) soit 3,8 % des exploitations viennoises. Elles représentent 6 % de la SAU départementale, 4,8 % des UGB alimentation totale et 24 % des surfaces en vignes. 6 exploitations viennoises sur 10 engagées dans cette démarche sont spécialisées dans les COP et « les autres grandes cultures ».

Au niveau régional, 9,6 % des exploitations sont certifiées HVE mais la très grande majorité est localisée dans les départements « viticoles », la Gironde (41 % des exploitations sont HVE), la Charente (18,4 %) et la Charente-Maritime (12,3 %). Ce système de certification a été créé suite au Grenelle de l'Environnement de 2007. Il valorise les exploitations engagées dans la réduction de leur impact environnemental, notamment sur le plan de la biodiversité, de la ressource en eau et de la dépendance aux intrants.

En 2020, 1,6 % des exploitations ont déclaré être impliquées dans un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), elles représentent 2,3 % de la SAU

départementale. C'est en Vienne qu'il y a le plus d'exploitations impliquées dans cette démarche. Cette dernière a été instaurée par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014. Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques avec des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

D'autre part, 57 exploitations viennoises sont engagées dans le réseau DEPHY. C'est le 3<sup>e</sup> département de la région pour le nombre de structures DEPHY. Cette démarche a été initiée dans le cadre du plan Ecophyto issu du Grenelle de l'Environnement. Les exploitations du réseau ont pour but de tester, valoriser et diffuser des techniques et des systèmes réduisant l'usage des produits phytosanitaires qui soient économiquement, environnementalement et socialement performants. Les exploitations viennoises engagées dans le réseau des fermes DEPHY représentent près de 11 000 ha de SAU soit 2,3 % du total départemental.

- Fiche filière : La filière céréales et oléoprotagineux : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/fiche-filiere-la-filiere-cereales-et-oleoprotagineux-mise-a-jour-avec-donnees-a1964.html>
- Fiche filière semences : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/fiches-filiere-la-filiere-semences-a2111.html>
- Fiche filière caprins : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/fiche-filiere-caprins-mise-a-jour-avec-donnees-disponibles-au-1er-septembre-a1995.html>
- Fiche filière ovin viande : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/etudes-no-23-fiches-filiere-ovin-viande-mise-en-a-jour-avec-les-donnees-a2260.html>
- Essentiel n° 19 sur les races bovines : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essentiel-no19-races-bovines-en-nouvelle-aquitaine-des-races-solidement-a2210.html>
- Mémento des SIQO : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/signes-de-qualite-commercialisation-r654.html>
- Données sur la PAC : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essentiel-no-27-bilan-de-la-pac-de-2015-a-2020-donnees-regionales-et-a2513.html>
- Essentiel n° 22 premiers résultats du RA : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essentiel-no-22-premiers-resultats-du-recensement-agricole-2020-par-departement-a2331.html>
- Essentiel n° 29 RA : âges et devenir : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essentiel-no-29-recensement-agricole-2020-age-des-exploitants-et-devenir-des-a2532.html>